



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres

* en exercice : 11
* présents : 06
* votants : 10

Date de convocation :
27/10/2020

Date d'affichage :
27/10/2020

L'an deux mil vingt et le **31 octobre à 17h00** le Conseil Municipal de Tourette-du-Château, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale avec autorisation de la préfecture. En raison de l'état de crise sanitaire, Monsieur le maire a fait promouvoir l'article L 2121-18 du CGCT, afin que ce conseil Municipal se déroule en Huis Clos.

Présents : 06 : Mesdames : SARTORI Sonia, ORAGNIER Sylvie;

Messieurs : BAUDOIN Laurent, MAURIN Patrick, DELOUVRIER Éric, , CHARVIN Jérôme;

Absents : 05 : Madame : ROCCIA Sabrina ;

Messieurs : MASSEGLIA Mario, BLANCHOIN Paul, PAILLOT Thierry, PIERRET Gilles ;

Pouvoir : 04 : De Madame ROCCIA Sabrina à Madame ORAGNIER Sylvie ; De PAILLOT Thierry à Monsieur CHARVIN Jérôme ; De Monsieur PIERRET Gilles à Monsieur MAURIN Patrick ; De Monsieur BLANCHOIN Paul à BAUDOIN Laurent .

Secrétaire : Madame ORAGNIER Sylvie a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Juillet 2020
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Octobre 2020

DELEGATIONS

- Autoriser le maire à signer des devis ou des factures des travaux réalisés ou à venir et tout document afférant aux intempéries du 02 Octobre 2020

SDEG

- Réalisation de travaux d'extension de ligne électrique en zone rurale

TRAVAUX

- Canalisation des eaux pluviales du nouveau parking en bas du village, vers le chemin communal

FINANCE

- Décision modificative N°1 du budget Communal 2020

SUBVENTION

- Subvention pour l'association des Ski étude.
- Subvention communale aux Sapeurs-Pompiers de Gilette 2020

URBANISME

- Désaffectation puis déclassement d'une emprise du domaine public en vue de son aliénation à Madame SANTONI et vente de deux parcelles relevant du domaine privé communal
- Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté des communes Alpes Azur (Loi ALLURE)

RECENSEMENT

- Nominations des agents recenseurs

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, il annonce, qu'une procuration de Madame ROCCIA Sabrina a été donnée à Madame ORAGNIER Sylvie, qu'une procuration de Monsieur PIERRET Gilles a été donnée à Monsieur MAURIN Patrick, qu'une procuration de Monsieur PAILLOT Thierry a été donnée à Monsieur CHARVIN Jérôme et qu'une procuration de Monsieur BLANCHOIN Paul a été donnée à Monsieur BAUDOIN Laurent, et que ces derniers sont en accord avec ce qui est prévu à l'ordre du jour. Le quorum est atteint.

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Juillet 2020

Vote pour à l'unanimité

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Octobre 2020

Vote pour à l'unanimité

Objet : Autoriser le maire à signer des devis ou des factures des travaux réalisés ou à venir et tout document afférant aux intempéries du 02 Octobre 2020

Vote pour à l'unanimité

Objet : Réalisation de travaux de ligne électrique en zone rurale

Vote pour à l'unanimité

Objet : Parking en bas du village phase 3

Vote pour à l'unanimité

Objet : Décision modificative N°1 du budget Communal 2020

Vote pour à l'unanimité

Objet : Subvention pour l'association des Ski étude

09 Pour

01 Abstention

00 Contre

Objet : Subvention communale aux Sapeurs-Pompiers de Gilette 2020

Vote pour à l'unanimité

Objet : Désaffectation puis déclassement d'une emprise du domaine public en vue de son aliénation à Madame SANTONI et vente de deux parcelles relevant du domaine privé communal

Vote pour à l'unanimité

Objet : Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté des communes Alpes Azur (Loi ALLURE)

Vote pour à l'unanimité

Objet : Nominations des agents recenseurs

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire déclare la fin du conseil municipal à 18h28.

Questions diverses :

- **Facture eau :**
Les nouvelles factures d'eaux potables établies par Véolia ont augmentées pour au moins une raison, l'augmentation du tarif du mètre cube imposé par l'agence de l'eau, passant ainsi de 0.70€ par mètre cube à 1.00€ par mètre cube. Cela est indépendant du passage de la compétence de l'eau au Sievi. Le passage à la consommation réelle se fera courant d'année 2021 dès l'installation des nouveaux compteurs. La nouvelle facturation de transition entre les forfaits et le réel n'est pas encore définie.
- **Sabotage des points de collecte des ordures ménagères et du tri :**
Nous avons pu constater des incivilités aux nouveaux points de collecte des colonnes semi-enterrées. Cela à été signalé à la communauté de commune pour débarrasser le désordre. La CCAA est informée du mécontentement général de tous les Maires et doit contacter le fabricant pour améliorer si possible les trappes d'accès aux colonnes et d'optimiser les rotations de camions y compris pour les encombrants. Nous allons étudier la mise en place de camera de surveillance qui nous permettra de verbaliser le cas échéant.
- **Nuisances sonores des chiens :**
Plusieurs plaintes orales ont été émises de la part de certains administrés. Dans un premier temps un courrier amical sera envoyé pour avertir les propriétaires. Après quoi la gendarmerie sera prévenu du dérangement causé par ces chiens.
- **Travaux d'amélioration des eaux pluviales – Vallon du Chiardonnas :**
Suite aux intempéries du 02 octobre 2020, des travaux de busage vont être entrepris, nous attendons une étude hydrologique et hydraulique qui déterminera le dimensionnement des buses.
- **Canalisation de la source du Chiardonnas du terrain communal :**
Il devient nécessaire de capter mieux et de canaliser la source qui sort sur le terrain communal, il s'agit du terrain utilisé par la famille Volpi pour leur potager. Cette dernière entraine l'effondrement du talus qui donne sur la route départementale.
- **Escaliers d'accès – Placette du château :**
Il à été décidé d'enlever les petites rampes devant les marches à partir de l'aire de dépôt temporaire devant la maison Battiston-Santoni jusqu'à la placette. En effet ces petites rampes sont non seulement inesthétiques mais aussi dangereuses.
- **Arrêté d'interdiction de stationner :**
Il s'agit des sites de la place de la fontaine, de l'aire de dépôt devant la maison Battiston-Santoni, et de la plate-forme des OM et tri en face du village. Les panneaux seront installés prochainement.

Le Maire
Laurent BAUDOIN

